



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 2

PREMIÈRE SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Vie saine, de la Jeunesse et des Aînés considère la mise en place d'un programme de dépistage systématique des déficiences auditives accessibles aux parents de tous les nouveau-nés au Manitoba. (T. Celere, L. Oleszko, C. Barry et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports considère l'importance de réduire la limite de vitesse à 80 km/h sur la route provinciale à grande circulation n° 5 à proximité de Sainte-Rose à partir du côté ouest du pont Turtle River jusqu'au côté sud de l'accès au Ste. Rose Auction Mart afin de mieux assurer la sécurité des automobilistes. (C. Luke, C. Gudmundson, I. Delaurier et autres)

M. le *ministre* CHOMIAK dépose le rapport annuel de la Commission de régie du jeu du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2011.

(Document parlementaire n° 2)

M. le président dépose le rapport sur les sommes versées aux députés que prévoit l'article 4 du *Règlement sur la communication de renseignements concernant les traitements, les allocations et les régimes de retraite des députés* pour l'exercice se terminant le 31 mai 2011.

(Document parlementaire n° 3)

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au député de Steinbach, qui a utilisé les termes « CSI Selinger », de se rétracter.

M. GOERTZEN se rétracte.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. MCFADYEN et NEVAKSHONOFF, M^{me} TAILLIEU ainsi que MM. CALDWELL et MAGUIRE font des déclarations de député.

Vendredi 21 octobre 2011

M^{me} CROTHERS, appuyée par M. KOSTYSHYN, propose que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la première session de la quarantième législature du Manitoba.

Il s'élève un débat.

M^{me} CROTHERS et M. KOSTYSHYN interviennent. Sur la motion de M. MCFADYEN, le débat est ajourné.

La séance est levée à 11 h 37, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Daryl REID